

Fiche d'information/ Notice

Protection des données pour les studios et écoles de yoga

Edition janvier 2024

Fondement

La protection et le traitement correct des données personnelles sont essentiels pour préserver la vie privée des individus et éviter les problèmes juridiques. Cette fiche d'information sert à donner une première orientation aux questions que peuvent se poser les membres de l'association Yoga Suisse. Les principes mentionnés ci-dessous s'inspirent des principes en vigueur en Suisse et dans l'UE et tiennent également compte de la révision de la Loi fédérale sur la protection des données, entrée en vigueur le 1er septembre 2023 (LPD ; RS 235.1). Les exigences spécifiques peuvent varier en fonction de l'espace juridique et du type de traitement. En cas d'incertitude, il est important de consulter les lois et réglementations locales en vigueur et, le cas échéant, de demander un avis juridique.

Principes

Exemples

1. Légitimité, traitement loyal et proportionnel

Les données doivent être traitées de manière légale, équitable et transparente par rapport à la personne concernée. Il faut toujours veiller à ce que le traitement des données soit conforme aux principes de proportionnalité.

Une école de yoga enregistre les données des personnes qui ont participé à une leçon d'essai sans qu'elles en aient connaissance ou sans leur consentement. Cela constituerait une violation du principe de légalité et de transparence. Ceci s'applique même si aucun autre traitement des données n'a lieu par la suite.

2. Affectation à une finalité spécifique

Les données personnelles ne doivent être collectées que pour des finalités déterminées, explicites et légitimes et ne doivent pas être traitées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités.

Une élève indique son adresse électronique pour être informée des nouveaux cours proposés, mais l'école utilise également ces données pour envoyer de la publicité en faveur d'une tierce personne. Il s'agit d'une utilisation sans lien avec le but initial.

3. Minimisation des données

Seules les données minimales nécessaires doivent être collectées et traitées. Les données personnelles qui ne sont plus nécessaires doivent être détruites ou anonymisées.

En particulier, les données personnelles sensibles (données contenant des avis et des activités personnels, des informations financières, médicales ou autres informations sensibles) doivent être collectées avec beaucoup de retenue.

De telles données sont particulièrement protégées et exigent un consentement explicite pour leur traitement.

Ceci est particulièrement important pour les thérapeutes, qui traitent des données médicales.

Lors de l'inscription à un cours, l'école de yoga demande l'état civil, bien que cela ne soit pas nécessaire pour participer au cours.

4. Exactitude

Les données doivent être précises et si nécessaire, actualisées. Des mesures appropriées doivent être prises pour garantir que les données inexactes ou obsolètes soient supprimées ou rectifiées.

Un élève communique à l'école de yoga un changement de numéro de téléphone, mais l'ancien numéro, désormais incorrect, est toujours conservé dans les dossiers et utilisé pour la communication.

5. Limitation de la durée de stockage

Les données ne doivent être conservées que le temps nécessaire à la réalisation de l'objectif de leur collecte.

Une école de yoga conserve les données d'anciennes élèves des années après qu'elles aient cessé de participer activement, sans raison valable.

6. Sécurité et confidentialité des données

Les données doivent être conservées de manière sécurisées. Cela implique la protection contre l'accès non autorisé ou illégal ainsi que contre la perte, la destruction ou les dommages involontaires par des mesures techniques et organisationnelles modernes et appropriées.

La base de données dans laquelle sont stockées les informations relatives aux élèves est accessible à tous les membres du personnel et même à certains prestataires de services externes, sans aucune restriction d'accès. Dans ce contexte, la restriction d'accès doit également répondre à des normes informatiques modernes.

7. Autorisation

L'autorisation de la personne concernée doit être obtenue avant que ses données ne soient traitées. Cela s'applique non seulement, mais surtout lorsque des données particulièrement sensibles sont traitées.

Une élève indique son adresse électronique lors de l'inscription et reçoit par la suite des newsletters alors qu'elle n'a jamais expressément accepté de recevoir de telles communications.

8. Droits de la personne concernée

Les personnes physiques ont le droit d'accéder à leurs données, le droit de rectification et de suppression, le droit à la limitation du traitement, le droit à la portabilité des données et le droit de s'opposer au traitement.

Un ancien élève souhaite que ses données soient supprimées, mais l'école de yoga indique qu'elle ne sait pas comment ni où ces données peuvent être supprimées.

9. Transfert international de données

Lors du transfert de données au-delà des frontières nationales, il convient de respecter les normes de protection des données en vigueur.

Lors du transfert de données au-delà des frontières nationales, les normes applicables en matière de protection des données doivent être respectées. L'école de yoga utilise un service cloud dont les serveurs sont situés dans un autre pays sans vérifier les garanties de protection des données nécessaires pour les transferts internationaux.

10. Analyse d'impact relative à la protection des données

Une analyse d'impact sur la protection des données devrait être réalisée pour les opérations de traitement susceptibles de présenter un risque élevé pour les droits et libertés des personnes.

L'école de yoga introduit un nouveau logiciel qui enregistre des vidéos des cours pour l'assurance qualité interne sans tenir compte au préalable des risques potentiels pour la vie privée des étudiants.

11. Devoir d'information

Les personnes auprès desquelles des données sont collectées doivent être informées du traitement des données, y compris de la finalité du traitement des données et de leurs droits concernant leurs données.

Un nouvel élève s'inscrit à un cours et n'est pas informé de la manière dont ses données seront utilisées ou de la durée de leur conservation.

Solution proposée

Une telle obligation d'information peut facilement être satisfaite en incluant un article concernant la protection des données dans les conditions générales, qui pourrait ressembler par exemple à ceci :

Politique de confidentialité

Dans notre [école de yoga], la protection de vos données personnelles nous tient particulièrement à cœur. Cette politique de confidentialité explique comment nous collectons et utilisons les informations pour protéger la vie privée de nos étudiant-e-s. Les données collectées, telles que les noms et les coordonnées, [insérer plus loin le cas échéant] servent uniquement à administrer [notre école], à communiquer avec les participants et à remplir les exigences légales. Nous utilisons des mesures techniques pour garantir la sécurité de vos données et ne les partageons avec des tiers autorisés que dans le cadre des exigences légales ou pour remplir nos tâches. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation de l'utilisation de vos données. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation de l'utilisation de vos données. Vous trouverez plus de détails sur les cookies et les modifications de cette déclaration de confidentialité sur notre site web. Nous sommes à votre disposition pour toute question concernant vos droits en matière de protection des données.

12. Application pour les sites web

Les principes susmentionnés s'appliquent également au traitement des données personnelles communiquées par les utilisateurs de sites web ou enregistrées dans leur navigateur à l'aide de cookies de reconnaissance. Chaque site web devrait contenir une déclaration de confidentialité.

Des déclarations professionnelles peuvent être générées à moindre coût, par exemple sur datenschutzpartner.ch/angebot-datenschutz-generator.

En surfant sur le site web de l'école, une personne clique sur le fait qu'elle s'intéresse au Bikram Yoga. Si cette information est enregistrée dans le navigateur de la personne ou sur les serveurs de l'école, il s'agit d'un traitement de données personnelles qui n'est autorisé qu'avec le consentement de la personne.



Yoga Schweiz Suisse Svizzera

Aarberggasse 21

CH-3011 Bern

info@yoga.ch

www.yoga.ch



Schweizer Yogaverband
Association Suisse de Yoga
Associazione Svizzera di Yoga
Swiss Yoga Association

Schweizer Yogaverband

Association Suisse de Yoga

Associazione Svizzera di Yoga

Swiss Yoga Association

Rue Neuve 1

CH-2613 Villeret

info@swissyoga.ch